

SALLE MULTIFONCTIONS - TARIFS DE LOCATION A LA JOURNEE POUR MARIAGES, REPAS DE FAMILLE OU AUTRES
APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2024

Délib séance du 22/12/2020

Vendredi-Samedi-Dimanche, jours fériés et veilles de jours fériés : Tarif à la journée

Type de salle	I	II	III	IV
Salle entière (grande salle + petite salle) avec hall et cuisine	767,00	* (1)	1 287,00	1522,00
Salle entière (grande salle + petite salle) avec hall	590,00		1 053,00	1287,00
Grande salle avec hall et cuisine	619,00		1 030,00	1161,00
Grande salle avec hall	441,00		820,00	949,00
Petite salle avec hall et cuisine	326,00		497,00	586,00
Petite salle avec hall	220,00		380,00	468,00
Hall et cuisine	215,00			
Hall seul	166,00			233,00*(2) 264,00*(2)

Les autres jours : Tarif à la journée

Type de salle	I	II	III	IV
Salle entière (grande salle + petite salle) avec hall et cuisine	649,00	* (1)	936,00	1170,00
Salle entière (grande salle + petite salle) avec hall	472,00		820,00	936,00
Grande salle avec hall et cuisine	531,00		820,00	936,00
Grande salle avec hall	352,00		586,00	703,00
Petite salle avec hall et cuisine	259,00		469,00	528,00
Petite salle avec hall	179,00		292,00	350,00
Petite salle avec hall uniquement pour une réunion				233,00 233,00
Hall seul	132,00			176,00*(2) 233,00*(2)

* (1) - pour les associations : mise à disposition gratuitement une fois par an pour une manifestation à but lucratif et le repas annuel se déroulant le vendredi soir au lundi matin et les veilles et jours fériés.

- pour les autres manifestations à but lucratif : 2ème utilisation -50% du tarif de la colonne I, 3ème utilisation -25% du tarif de la colonne I.

- pour les comités d'entreprise imposés à Chaumes-en-Retz : mise à disposition gratuitement de la salle uniquement pour des réunions.

La location est fixée à 100 €-pour les manifestations festives des comités d'entreprise imposées à Chaumes-en-Retz.

* (2) uniquement pour vin d'honneur (la durée de location est de 4H maximum).

Cat	Désignation
I	Particuliers résidant dans la commune (Pour les mariages, ce tarif s'applique exclusivement aux mariés et aux parents des mariés au 1 ^{er} degré) et entreprises communales.
II	Associations communales et les comités d'entreprise imposés à CHAUMES-EN-RETZ.
III	Particuliers résidant hors commune - Les associations extérieures - Les comités d'entreprise et syndicats extérieurs.
IV	Sociétés commerciales ou professionnelles hors commune. Les autres utilisateurs non cités précédemment sauf les partis politiques.
	Les partis politiques paient 50% du tarif de la catégorie I.

Forfait 2 jours consécutifs : 2ème jour tarification à 50% du montant de la réservation initiale dans la même salle.

Décoration la veille : salle à partir de 14H00, tarification à 25% du montant de la réservation initiale dans la même salle.

Trois chèques de caution (non encaissés) seront exigés : un au montant de la location avec un forfait minimum de 500 €, un de 200 € et un de 50 € .

Des arrhes représentant 30% du montant de la redevance seront encaissées à la réservation.